

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS

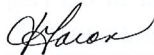
**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, directeur général par intérim, que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Mitis, à sa session ordinaire tenue le 8 décembre 2021, adopté le Règlement RÉG341-2021 modifiant le schéma d'aménagement et de développement.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Mitis, au 1534, boul. Jacques-Cartier à Mont-Joli ou au bureau de chacune des municipalités constituantes de la MRC.

**DONNÉ À MONT-JOLI, CE 31 JANVIER 2022**

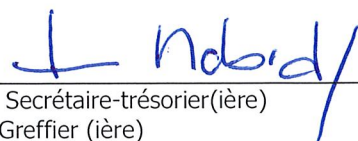


Judith Garon,  
Directrice générale par intérim

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, JEAN ROBIDOUX, en ma qualité de secrétaire-trésorier(ière) ou greffier de la municipalité de MÉTIS-SUR-MER, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 10 heures et 11 heures le 7<sup>o</sup> jour de FÉVRIER 2022.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT  
CE 7<sup>o</sup> JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2022

  
Secrétaire-trésorier(ière)  
Greffier (ière)

